



## LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

**3 AVRIL 2024**

N°	Objet	Décision
2024-02-001	Approbation du PV du 7 février 2024	<b>Aprouvée</b>
2024-02-002	Budget général - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023	<b>Aprouvée</b>
2024-02-003	Budget annexe LOCATIFS - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023	<b>Aprouvée</b>
2024-02-004	Budget annexe POMPES FUNEBRES - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023	<b>Aprouvée</b>
2024-02-005	Budget annexe FERME DU BLANCHOT - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023	<b>Aprouvée</b>
2024-02-006	Budget annexe ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023	<b>Aprouvée</b>
2024-02-007	Budget annexe LOTISMT FONTAINE SAINT JEAN - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023	<b>Aprouvée</b>
2024-02-008	Vote du taux des taxes	<b>Aprouvée</b>
2024-02-009	Affectation des résultats 2023 du budget général et des budgets annexes	<b>Aprouvée</b>
2024-02-010	Vote des budgets annexes 2024	<b>Aprouvée</b>
2024-02-011	Vote du budet général 2024	<b>Aprouvée</b>
2024-02-012	Reversement du budget annexe LOCATIFS vers le budget GENERAL	<b>Aprouvée</b>
2024-02-013	Zones d'accélération des énergies renouvelables - Concertation	<b>Aprouvée</b>
2024-02-014	Marchés d'extension et rénovation de la salle des sports - Avenants aux lots n°8 et 15	<b>Aprouvée</b>
2024-02-015	Acquisition d'un tracteur avec matériel : choix de l'entreprise	<b>Aprouvée</b>
2024-02-016	Programme d'aménagement de la voirie communale : choix de l'entreprise	<b>Aprouvée</b>
2024-02-017	Mise à jour du tableau des effectifs	<b>Aprouvée</b>

Affichée et publiée le 09/04/2024  
sur le site internet en exécution de l'article L 2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL** *CROSSAC*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 20  
Présents : 18  
Représentés : 2  
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

**Délibération n°2024-02-001  
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 7 FEVRIER 2024**

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à l'ensemble des Conseillers et est soumis au vote. Aucune remarque n'étant formulée,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,**

- **Valide le procès-verbal de la séance du 7 février 2024.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**



*Affiché le 09/04/2024*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*CROSSAC*

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 18
Représentés : 2
Votants : 19



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

<b>Délibération n°2024-02-002</b> <b>Budget général – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023</b>
---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, **M. le Maire s'étant retiré pour le vote**,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 – **Budget Général** -, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	1 944 928,68	2 584 917,07	639 988,39
Reprise du résultat cumulé des années précédentes		300 000,00	300 000,00
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>939 988,39</b>
Résultat d'investissement année 2023	530 963,42	867 784,18	336 820,76
Excédent ou déficit d'investissement reporté		1 088 299,15	1 088 299,15
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>1 425 119,91</b>
<b>Résultat de clôture hors R.A.R.</b>			<b>2 365 108,30</b>
Restes à réaliser	1 058 240,26		-1 058 240,26
<b>Résultat de clôture avec R.A.R.</b>			<b>1 306 868,04</b>

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme à l'ordonnateur sans observation, ni réserve ;
- 5°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2023.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*CROSSAC*

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 18
Représentés : 2
Votants : 19



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

**Délibération n°2024-02-003**

**Budget annexe LOCATIFS – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, **M. le Maire s'étant retiré pour le vote**,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 – **Budget annexe LOCATIFS**, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	9 269,03	108 538,11	99 269,08
Reprise du résultat cumulé des années précédentes		10 464,69	10 464,69
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>109 733,77</b>
Résultat d'investissement année 2023	3 158,68	0,00	-3 158,68
Excédent ou déficit d'investissement reporté		133 752,13	133 752,13
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>130 593,45</b>
Résultat de clôture hors R.A.R.			240 327,22
Restes à réaliser	0,00		0,00
Résultat de clôture avec R.A.R.			240 327,22

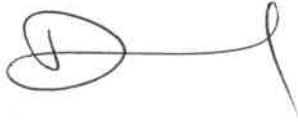
- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;  
3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
4°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme à l'ordonnateur sans observation, ni réserve ;  
5°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2023.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme*

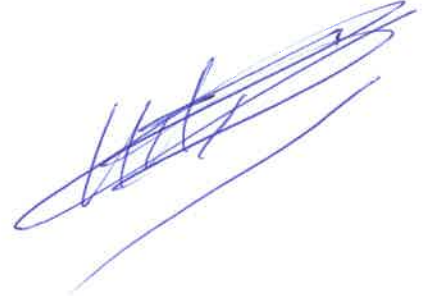
**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*CROSSAC*

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 18
Représentés : 2
Votants : 19



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

<b>Délibération n°2024-02-004 Budget annexe POMPES FUNEBRES – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023</b>
--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, **M. le Maire s'étant retiré pour le vote**,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 – **Budget annexe POMPES FUNEBRES**, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	24 042,24	24 143,35	101,11
Reprise du résultat cumulé des années précédentes	1 019,59		-1 019,59
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>-918,48</b>
Résultat d'investissement année 2023	22 213,35	24 042,24	1 828,89
Excédent ou déficit d'investissement reporté	7 834,15		-7 834,15
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>-6 005,26</b>
<b>Résultat de clôture</b>			<b>-6 923,74</b>

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;  
3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
4°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme à l'ordonnateur sans observation, ni réserve ;  
5°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2023.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

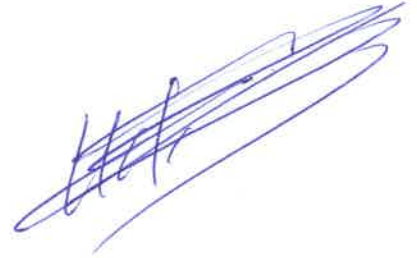
**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*CROSSAC*

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 18
Représentés : 2
Votants : 19



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

<b>Délibération n°2024-02-005 Budget annexe FERME DU BLANCHOT – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023</b>
--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, **M. le Maire s'étant retiré pour le vote**,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 – **Budget annexe FERME DU BLANCHOT**, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	39 823,64	51 367,59	11 543,95
Reprise du résultat cumulé des années précédentes		0,00	0,00
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>11 543,95</b>
Résultat d'investissement année 2023	95 731,78	49 427,25	-46 304,53
Excédent ou déficit d'investissement reporté		146 058,65	146 058,65
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>99 754,12</b>
<b>Résultat de clôture</b>			<b>111 298,07</b>

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;  
3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
4°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme à l'ordonnateur sans observation, ni réserve ;  
5°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2023.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*CROSSAC*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20  
Présents : 18  
Représentés : 2  
Votants : 19



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

**Délibération n°2024-02-006  
Budget annexe ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE –  
Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, **M. le Maire s'étant retiré pour le vote**,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 – **Budget annexe ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	2 624,51	1 036,00	-1 588,51
Reprise du résultat cumulé des années précédentes			0,00
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>-1 588,51</b>
Résultat d'investissement année 2023	24 036,00	2 872,94	-21 163,06
Excédent ou déficit d'investissement reporté		33 205,55	33 205,55
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>12 042,49</b>
<b>Résultat de clôture</b>			<b>10 453,98</b>

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme à l'ordonnateur sans observation, ni réserve ;
- 5°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2023.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*CROSSAC*

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 18
Représentés : 2
Votants : 19



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

<b>Délibération n°2024-02-007 Budget annexe LOTISSEMENT DE LA FONTAINE SAINT JEAN – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023</b>
--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, **M. le Maire s'étant retiré pour le vote**,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 – **Budget annexe LOTISSEMENT DE LA FONTAINE SAINT JEAN**, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	452,25	0,00	-452,25
Reprise du résultat cumulé des années précédentes		204 827,31	204 827,31
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>204 375,06</b>
Résultat d'investissement année 2023	0,00	0,00	0,00
Excédent ou déficit d'investissement reporté			0,00
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>0,00</b>
Résultat de clôture			204 375,06

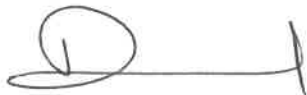
- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;  
3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
4°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme à l'ordonnateur sans observation, ni réserve ;  
5°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2023.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme*

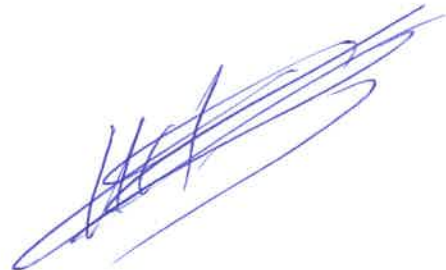
**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL** *CROSSAC*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 2

Votants : 20



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

**Délibération n°2024-02-008**  
**Vote des taux des taxes locales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le Conseil municipal décide :**

**1 – de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :**

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 39.74 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties 69.74 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 18.23 %**

**2 – d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme*

**Le Maire,**  
**Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance**  
**Chantal HALGAND**

*Affiché le 09/04/2024*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Crossac*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20  
Présents : 18  
Représentés : 2  
Votants : 20



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

**Délibération n°2024-02-009**

**Affectation des résultats 2023 du Budget général et des Budgets annexes**

Vu les résultats du compte administratif 2023 du budget général et des budgets annexes,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, décide les affectations suivantes :**

**Pour le Budget la Ferme du Blanchot :**

L'excédent d'investissement d'un montant de 99 754.12 € est reporté et il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 11 543.95 € en totalité en investissement.

**Pour le Budget Pompes funèbres :**

Le déficit de fonctionnement d'un montant de 918.48 € est reporté.  
Le déficit d'investissement d'un montant de 6 005.26 € est reporté.

**Pour le Budget Locatifs :**

L'excédent d'investissement d'un montant de 130 593.45 € est reporté et il est proposé reprendre l'excédent de fonctionnement de 109 733.77 € en fonctionnement.

**Pour le Budget Lotissement Fontaine Saint Jean :**

Il est proposé de reprendre l'excédent de fonctionnement de 204 375.06 € en fonctionnement.

**Pour le Budget Energie photovoltaïque :**

L'excédent d'investissement d'un montant de 12 042.49 € est reporté et le déficit de fonctionnement d'un montant de 1 588.51 € est reporté.

Pour le Budget général :

L'excédent d'investissement d'un montant de 1 425 119.91 € est reporté et il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 939 988.39 € de la manière suivante :

- Affectation à la section d'investissement de 800 000.00 €
- Report à la section de fonctionnement de 139 988.39 €

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*


**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*CROSSAC*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 2

Votants : 20



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

**Délibération n°2024-02-010**

**Vote des Budgets Annexes**

**\* Budget annexe la Ferme du Blanchot**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe la Ferme du Blanchot - de 2024, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le Budget Primitif 2024 – Budget la Ferme du Blanchot - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 51 720.00 €

Section d'investissement : 158 008.07 €.

**\* Budget annexe Pompes funèbres**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe Pompes funèbres - de 2024, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le Budget Primitif 2024 – Budget annexe Pompes funèbres - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 24 728.48 €

Section d'investissement : 26 505.26 €.

**\* Budget annexe Locatifs**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe Locatifs - de 2024, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le Budget Primitif 2024 – Budget annexe Locatifs - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 112 464,69 €

Section d'investissement : 143 976,82 €.

**\* Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean - de 2024, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le Budget Primitif 2024 – Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 204 375.06 €

Section d'investissement : 0,00 €.

**\* Budget annexe Energie photovoltaïque**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe Energie photovoltaïque - de 2024, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le Budget Primitif 2024 – Budget annexe Energie photovoltaïque - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 4 946.51 €

Section d'investissement : 14 250.49 €.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme*

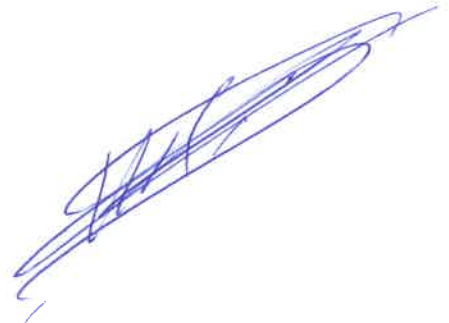
**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CROSSAC**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 20  
Présents : 18  
Représentés : 2  
Votants : 20



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.**

**Présents :** Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés :** Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal HALGAND

**Délibération n°2024-02-011  
Vote du Budget Général**

VU la présentation du budget primitif du Budget général de 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, approuve le Budget Primitif 2024 du budget général au niveau des chapitres.**

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 2 617 000.00 €

Section d'investissement : 4 104 000.00 €.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**

*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CROSSAC**

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 2

Votants : 20



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

**Délibération n°2024-02-012**

**Reversement du Budget annexe LOCATIFS vers le Budget GENERAL**

VU l'excédent de fonctionnement 2023 du Budget annexe Locatifs d'un montant de 109 733.77 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, décide de reverser l'intégralité de cet excédent vers le budget général, soit un montant de 109 733.77 €.**

Les crédits correspondants sont prévus aux budgets primitifs :

- En dépenses de fonctionnement au compte 65822 pour le budget annexe Locatifs
- En recettes de fonctionnement au compte 75821 pour le budget général.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**

*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*CROSSAC*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20  
Présents : 18  
Représentés : 2  
Votants : 20



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

**Délibération n°2024-02-013  
Zones d'accélération des énergies renouvelables  
Validation des modalités et lancement de la concertation**

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,  
Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

**Exposé**

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Monsieur le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation. Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Monsieur le Maire précise que ces zones doivent être définies dans un délai de 6 mois à compter de la mise à dispositions des informations prévues au 1° du II de l'article 15 de la Loi APER afin de respecter les échéances réglementaires.

Monsieur le Maire précise également que ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil municipal de définir ces modalités.

Ainsi, après débat, il est proposé de mettre en place la concertation suivante :

- Mise à disposition des cartes en Mairie et sur le site internet
- Information des habitants par voie de presse, site internet, intramuros, affichage dans les équipements publics et les principaux commerces de la commune
- Mise à disposition d'un registre pour collecter les remarques
- Durée de la concertation 3 semaines minimum

Monsieur le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes, qui seront présentées en concertation, :

Zones d'accélération proposées sur l'ensemble du territoire de la commune :

- Solaire Photovoltaïque sur toiture
- Solaire thermique sur toiture
- Géothermie (y compris PAC géothermique)
- Biomasse (y compris biocarburants)

Zones d'accélération proposées sur certains secteurs du territoire de la commune :

- Solaire Photovoltaïque en ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération, à savoir les secteurs de la Zone d'Activités – Parking du vieux cimetière – Parking des Grées – Parkings autour du stade – Parkings de l'impasse des Petits Matelots – Parking de la Brière – Parking du cimetière paysager – parking du Blanchot
- Éolien : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération Secteur Gagnerie du Vieux Moulin ;

Aucune zone d'accélération n'est proposée pour les énergies suivantes :

- Solaire Photovoltaïque au sol
- Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de STEP)

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ :**

- **arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et sous forme cartographique annexée à la présente délibération et soumise à la concertation,**
- **arrête les modalités de concertation précisées ci-dessus,**
- **précise que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation.**

Après avoir dressé le bilan de cette concertation et après avis des gestionnaires de périmètre de classement ou d'aires protégées, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations de ces concertations, sera approuvée par délibération du Conseil municipal et transmise à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château Saint Gildas des Bois pour débat communautaire prévu par la loi sur la cohérence territoriale puis au référent préfectoral du département Loire-Atlantique pour instruction.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*CROSSAC*

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 18
Représentés : 2
Votants : 20



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

<b>Délibération n°2024-02-014 Marchés d'extension et rénovation de la salle des Sports Avenants aux lots n°8 et 15</b>
--

VU l'avancement des travaux de la salle des Sports,  
VU les avenants aux marchés de travaux des lots n°8 et 15 :

- Lot n°8 – Menuiseries extérieures – AVENANT N°1 :
  - Changement de la porte du local électrique : + 1 427 17 € HT
  - soit un nouveau montant du marché à hauteur de 55 927.17 € HT
- Lot n°15 – Plomberie – Chauffage – Ventilation – AVENANT N°1 :
  - Pose réseau enterré géothermie : + 4 381,30 € HT
  - Reprise des études phase EXE pour BETEG : + 5 400 € HT
  - Vasques inox : + 576.45 € HT
  - soit un nouveau montant du marché à hauteur de 207 419.15 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, décide de :**

- **Valider les avenants présentés ci-dessus**
- **Mandate le Maire à signer les avenants et tous documents s'y rapportant.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**

*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*CROSSAC*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20  
Présents : 17  
Représentés : 2  
Votants : 19



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD  
Sébastien DOUAUD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

**Délibération n°2024-02-015**

**Acquisition d'un tracteur avec matériel : choix de l'entreprise**

Dans le cadre de la reprise en interne de prestations de voirie actuellement externalisées (entretiens des bas-côtés, élagage,...), la commune a lancé une consultation pour l'acquisition d'un tracteur neuf avec matériel.

5 candidats ont déposé une offre. 2 ont été écartés car ils ne répondaient pas aux critères mentionnés dans le cahier des charges.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société DUBOURG mieux disante pour 165 100 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, décide de :**

- **Valider l'offre de la société DUBOURG pour un montant de 165 100 € HT, soit 198 120 € TTC.**
- **Mandate le Maire à signer le marché et tous documents s'y rapportant.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**

*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Crossac*

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 2

Votants : 20



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

**Délibération n°2024-02-016**

**Programme 2024 d'aménagement de la voirie communale et Point à temps automatique  
Choix des entreprises**

VU le programme de voirie 2024 prévu sur les secteurs Le Bas Rotz – La Piais – La Ménagerais – Le Clos Colas – Coismeux.

VU les offres des sociétés CHARIER TP – COLAS – PIGEON TP.

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil municipal de retenir l'entreprise PIGEON avec l'option EME pour un montant 24 800 € HT.

Concernant la fourniture de Point A Temps Automatique (PATA), il est proposé de retenir l'entreprise COLAS pour 12 tonnes pour un montant de 14 160 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, décide de :**

- **Retenir l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 24 800 € HT soit 29 760 € TTC pour le PAVC**
- **Retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 14 160 € HT soit 16 992 € TTC pour le PATA**
- **Mandate le Maire à signer les devis correspondants et tous documents s'y rapportant.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**

*Affiché le 09/04/2024*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Crossac*

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 18
Représentés : 2
Votants : 20



**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

<b>Délibération n°2024-02-017 Mise à jour du tableau des effectifs</b>
--

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 1er avril 2024 :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet suite à la reprise en interne des prestations de voirie
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 23h/semaine créé en 2022
- Suppression d'un poste d'animateur jeunesse créé en 2014

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, décide de :**

- **Valider la mise à jour du tableau des effectifs avec les création / suppression de postes comme mentionné ci-dessus.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**

*Affiché le 09/04/2024*



**Le secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**